

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 575 705

21 N° d'enregistrement national :

85 05638

51 Int Cl⁴ : B 43 K 9/00.

12

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

22 Date de dépôt : 15 avril 1985.

30 Priorité : IT, 9 janvier 1985, n° 52816-B/85.

43 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 28 du 11 juillet 1986.

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : Société dite : EUROWAY SNC. — IT.

72 Inventeur(s) : Giorgio Della Beffa.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : Cabinet Beau de Loménie.

54 Instrument d'écriture muni d'un capuchon double et d'un cachet porté par la tête du capuchon protège-pointe.

57 Cet instrument d'écriture comprend un corps 1 muni d'une pointe traçante 1a, un capuchon 2 destiné à protéger la pointe et éventuellement muni d'une agrafe 3, ce capuchon portant en bout un cachet 5 en caoutchouc ou équivalent, destiné à imprimer des lettres, signes, symboles, etc. Sur ce capuchon 2, on peut emboîter un deuxième capuchon 4 coaxial au premier et dont le fond porte un tampon encreur 6.



FR 2 575 705 - A3

D

La présente invention a pour objet un instrument d'écriture tel qu'un crayon à bille ou porte-mine, caractérisé en ce qu'il est muni de deux capuchons coaxiaux dont celui qui protège l'extrémité traçante porte, en bout, un cachet en caoutchouc ou autre matière appropriée, protégé par le deuxième capuchon, lequel porte intérieurement, sur son fond fermé, un tampon encreur servant à encreur le cachet, convenablement encré, de manière que, lorsque les deux capuchons coaxiaux sont mutuellement emboîtés l'un dans l'autre, le cachet porté en bout par le capuchon de petit diamètre en permanence en contact avec la surface de son tampon encreur correspondant, c'est-à-dire toujours prêt à l'emploi.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux compris à la lecture de la description qui va suivre d'un exemple de réalisation et en se référant aux dessins annexés sur lesquels,

la figure 1 représente l'instrument d'écriture complet avec ses deux capuchons ;

la figure 2 représente les parties constitutives de cet instrument, séparées.

Sur le dessin, on a indiqué en 1 le corps de l'instrument qui, naturellement, peut revêtir n'importe quelle forme différente de celle donnée à titre d'exemple. Sur l'extrémité traçante la, on emboîte le capuchon 2 qui, dans le cas représenté, est muni d'une agrafe 3 mais qui peut être d'une configuration différente. Sur le capuchon 2 est emboîté à frottement un deuxième capuchon 4. Au sommet du capuchon 2, est fixé un petit cachet 5 qui, lorsque le deuxième capuchon 4 est emboîté sur le capuchon 2, est en contact avec un tampon encreur 6 fixé au fond fermé de ce capuchon 4.

Lorsqu'on retire le deuxième capuchon 4, le cachet 5 est prêt à être utilisé. Le cachet 5 peut porter des inscriptions quelconques comme, par exemple, le nom du propriétaire de l'instrument ou un numéro téléphonique.

que ou autre, ou encore il peut reproduire une lettre alphabétique ou une image d'objet ou d'animal quelconque, afin de permettre de réaliser des inscriptions et/ou compositions figuratives lorsqu'on dispose d'une série
5 d'instruments munis de cachets différents.

Tout en conservant la caractéristique du double capuchon 2, 4, qui forme un cachet, les capuchons et le corps peuvent prendre n'importe quelle autre forme différente de celle qui est représentée, comme, par exemple,
10 une forme à section transversale ovale, afin d'agrandir la surface du cachet.

Bien entendu, diverses modifications pourront être apportées par l'homme de l'art au dispositif qui vient d'être décrit uniquement à titre d'exemple non
15 limitatif sans sortir du cadre de l'invention.

R E V E N D I C A T I O N S

1 - Instrument d'écriture, par exemple, crayon à bille ou porte-mine, caractérisé en ce qu'il est muni de deux capuchons coaxiaux (2, 4) dont l'un (2) sert à protéger l'extrémité traçante (1a) et porte en bout un cachet (5) en caoutchouc ou autre matière appropriée, l'autre capuchon (4), qui peut être emboîté sur le premier, porte dans son fond fermé un tampon encreur (6) servant à encrer ledit cachet, lequel est en contact avec le tampon lorsque les deux capuchons (2, 4) sont emboîtés l'un à l'intérieur de l'autre.

2 - Instrument d'écriture selon la revendication 1, caractérisé en ce que le cachet (5) reproduit des lettres ou des numéros ou encore des images quelconques qui peuvent être associés ou non à divers signes graphiques.

